

Collège X

Logo du collège

CONSEIL D'ADMINISTRATION : ACTE n°

- Nature de l'acte :**
- Relatif à l'action éducatrice
 - Relatif au fonctionnement de l'établissement
 - Relatif à un acte budgétaire ou financier

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION dans sa séance du

- Vu le Code de l'Education,
- Vu les Circulaires :
 - n° 88-079 du 28/03/1988 modifiée par la circulaire n° 2005-022 du 2 février 2005
 - n° 92-270 du 10/09/1992
 - n° 96-248 du 25/10/1996
 - n° 96-249 du 25/10/1996
 - n° 97-193 du 11/09/1997
 - n°2011-117 du 03/08/2011
- Vu la charte des voyages scolaires adoptée au CA du
- Vu les conclusions de la commission permanente du.....
- Vu la convocation qui lui a été adressée le
- Considérant que le quorum était atteint en début de séance,

Compte tenu de l'objet de la délibération suivant :

Voyage scolaire facultatif

- Après avoir **délibéré** et considérant les résultats du vote :

.....**PRESENTS** **VOTANTS**

..... **VOIX** POUR **VOIX** CONTRE ABSTENTIONS

Décide :

D'autoriser le chef d'établissement à organiser un voyage scolaire facultatif à

Ce voyage aura lieu du

Le voyage a pour but pédagogique de

Participent à ce voyage les élèves de (classes ou niveau).....

Le nombre de participants est fixé à

Pour la réalisation de ce voyage, il sera fait appel :

- à une agence de voyage. A ce titre, le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention de séjour et ses avenants ;
- à un organisme de voyage sous statut associatif « loi 1901 » ; Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer l'acte d'adhésion à la dite association ;
- à différents prestataires de services pour.....

Le conseil d'administration donne son accord au projet de budget du voyage présenté en équilibre et annexé à la présente délibération ;

La participation volontaire des familles est fixée à

L'établissement est autorisé à percevoir un don de d'un montant de

P.J. : projet de budget

Le Président du Conseil d'Administration	Accusé réception	Affichage le
Le		

